

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-121

OBJET : QUARTIER BOURG – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE DH N°378 SITUÉE 15 RUE JEAN-MARIE BRULÉ

DÉLIBÉRATION : 2024-121  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER BOURG – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE DH N°378 SITUÉE 15 RUE JEAN-MARIE BRULÉ

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Dans le cadre des aménagements futurs du centre bourg, l'offre de stationnement public actuel va être amenée à diminuer.

Dans ce contexte, la ville a la possibilité d'acquérir une parcelle bâtie comprenant une surface de parking, stratégiquement situé pour accueillir une offre de stationnement complémentaire. Il s'agit de la parcelle cadastrée DH n°378, d'une superficie de 631 m<sup>2</sup>, située au 15 rue Jean-Marie Brûlé.

Les négociations avec les propriétaires de ce bien, Monsieur Jean-Claude Gurtler et Madame Marie Gurtler, ont abouti à un accord au prix de 233 000 €.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ce bien.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès des conjoints Gurtler de la parcelle bâtie cadastrée DH n°378 située 15 rue Jean-Marie Brûlé au prix de 233 000 € afin de constituer une réserve foncière nécessaire à la création d'une aire de stationnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024